



## Département d'Ille et Vilaine Commune de Saint-Malo-de-Phily

### Révision du PLAN LOCAL D'URBANISME DOSSIER D'APPROBATION

	Prescription	Arrêt	Approbation
Révision du PLU	16.11.2017	15.03.2021	15.11.2021

#### RENNES (siège social)

Parc d'activités d'Apigné  
1 rue des Cormiers - BP 95101  
35651 LE RHEU Cedex  
Tél : 02 99 14 55 70  
Fax : 02 99 14 55 67  
[rennes@ouestam.fr](mailto:rennes@ouestam.fr)

#### NANTES

Le Sillon de Bretagne  
8, avenue des Thébaudières  
44800 SAINT-HERBLAIN  
Tél. : 02 40 94 92 40  
Fax : 02 40 63 03 93  
[nantes@ouestam.fr](mailto:nantes@ouestam.fr)

## DECHETS

### *Pièce 7.2.5*

Code affaire : 17-0127  
Resp. étude : PS



# Ouest am

L'intelligence collective au service des territoires



# RAPPORT ANNUEL

# 20 16



Rapport sur le prix et la  
qualité du service public de  
prévention et de gestion des  
**DÉCHETS** ménagers et assimilés



Le service public  
de vos déchets

## ÉDITO

Les performances de réduction et de valorisation des déchets atteintes en 2016 satisfont pleinement les exigences règlementaires de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV). C'est une excellente nouvelle ! Cette loi, adoptée en août 2015 pour contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de notre environnement, énonce un certain nombre d'objectifs règlementaires que les collectivités territoriales compétentes doivent tenir d'ici 2025. Tri à la source des biodéchets, mise en place de la redevance incitative, labellisation « Territoire Zéro Déchets Zéro Gaspillage », sont autant de mesures mises en oeuvre qui ont permis d'anticiper les objectifs de la Loi. Les résultats présentés dans ce rapport annuel démontrent bien que les choix politiques et les convictions des élus du Syndicat ces dernières années ont été des plus pertinents.

À présent, la feuille de route du Smictom est de consolider les actions engagées, dans un contexte où la pression financière est de plus en plus forte. La suppression de la participation financière des Communautés de communes délégantes, la baisse de recettes liée à la fluctuation du cours des matériaux recyclables, accentuent cette pression. En planifiant des mesures d'économies, le Smictom s'engage toutefois, à ne pas faire peser totalement et de façon inconsidérée cette pression financière sur les usagers.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce rapport.

**Christine GARDAN**

Présidente du Smictom des Pays de Vilaine

### LOI DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : 67 % des objectifs déjà atteints en 2016 !

Objectifs règlementaires	En 2016 au Smictom	
55 % des déchets produits doivent être valorisés (valorisation matière et organique) d'ici 2020.	62 % des déchets sont valorisés.	✓
Généraliser le tri à la source des biodéchets auprès de tous les producteurs avant 2025.	La collecte séparée des biodéchets est en place.	✓
Les collectivités doivent progresser vers la généralisation d'une tarification incitative (15 millions de français couverts en 2020).	La redevance incitative est effective depuis 2014.	✓
Réduire de 50 % l'enfouissement des déchets produits (hors gravats) d'ici 2025.	- 63 % de déchets enfouis.	✓
- 10 % de Déchets Ménagers et Assimilés en 2020.	- 29 % d'Ordures Ménagères et Assimilées.	✓
Réduire les quantités de déchets d'activités économiques notamment ceux du BTP.	Pas d'indicateurs sur cet objectif pour le moment.	✓

Année de référence : 2010

# Sommaire

4

Faits  
**marquants**

6

Présentation  
**générale**

8

Indicateurs  
**techniques**

16

Indicateurs  
**financiers**

23

**Glossaire**

Ce rapport est rédigé conformément aux obligations mentionnées à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce texte de loi fait obligation au maire ou au président d'EPCI de présenter au Conseil Municipal ou à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte et de traitement des ordures ménagères. Le présent rapport est à soumettre aux assemblées délibérantes des collectivités adhérentes au Smictom.

# Faits marquants de l'année

## INAUGURATION ET PORTES OUVERTES AU SITE DE LA LANDE DE LIBOURG

Le **4 juin 2016** a été un véritable temps fort pour la collectivité. Les élus, les partenaires, les usagers et les agents du Smictom se sont retrouvés pour l'inauguration et les portes ouvertes de la plateforme de compostage des biodéchets située sur le site de la lande de libourg à Guignen. Chaque année, un peu plus de 9 000 tonnes de déchets organiques y sont compostées (végétaux issus des déchèteries et déchets fermentescibles de cuisine collectés en porte-à-porte). Pour permettre aux visiteurs de comprendre le processus de fabrication du compost, un parcours pédagogique a été aménagé sur l'ensemble du site. Lors de cette journée, placée sous le signe de la convivialité, 300 personnes se sont déplacées pour découvrir le site.

La prochaine étape est d'organiser des visites régulières dédiées aux scolaires et au grand public. Cette approche de transparence du service, voulue par le Smictom depuis toujours, est aussi réalisée dans le cadre la démarche qualité ASQA dans laquelle le Syndicat s'est engagé cette année.



## DES SACS BIODÉGRADABLES DANS LES RAYONS FRUITS ET LÉGUMES DES SUPERMARCHÉS

La consommation considérable et l'augmentation de sacs plastiques à usage unique en France c'est terminé. L'un des articles de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) adoptée en juillet 2015, interdit la distribution de ces sacs depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. **Du 20 juin au 2 juillet 2016**, pour sensibiliser la population de son territoire à cette évolution, le Smictom en partenariat avec 5 supermarchés, a proposé en avant première dans les rayons fruits et légumes, des sacs biosourcés et compatibles avec la collecte séparée des biodéchets, c'est à dire compostables à 100 %. Leur double utilisation (pour le conditionnement des denrées achetées puis celui des biodéchets pour la collecte séparée) répond aux nouvelles exigences réglementaires. Cette action a permis d'anticiper le choix d'une alternative aux sacs plastiques pour les commerçants partenaires, a facilité le geste de tri des biodéchets pour les usagers et a contribué à améliorer la qualité du flux collecté pour la collectivité.





## L'ACCUEIL DES 6<sup>IÈMES</sup> JOURNÉES TERRITOIRES ET BIODECHETS

Avec la mise en place de la collecte séparée des biodéchets, le Smictom adhère depuis quelques années au réseau de collectivités Compostplus. La vocation de ce réseau est de promouvoir la filière biodéchets et de participer à son développement sur le territoire français. Le tri à la source est l'un des piliers de l'action du réseau. Chaque année, Compostplus organise une rencontre entre les acteurs de la filière. Collectivités, partenaires institutionnels, associations et professionnels peuvent alors échanger autour d'ateliers, de conférences et de visites. La 6<sup>ième</sup> édition s'est déroulée à Guichen les **16 et 17 novembre 2016**. Avec 170 visiteurs cette année, la participation toujours croissante à cette manifestation marque l'intérêt grandissant pour la filière « biodéchets », c'est un signe positif.

## FERMETURE DE LA PLATEFORME D'APPORTS DE VÉGÉTAUX DE TEILLAY

En accès libre depuis de nombreuses années, la plateforme communale de dépôts de végétaux croulait sous le poids des tontes et des tailles de haies. Bien que très pratique pour les habitants de Teillay, elle attirait par sa facilité d'accès, des jardiniers au delà du territoire du Smictom et supportait également les actes inciviques de certains usagers. De même, on y croisait régulièrement des professionnels peu scrupuleux vidant leur chargement tard le soir ou le dimanche pour éviter de régler les coûts d'élimination qui sont dans leurs obligations. La mauvaise utilisation de la plateforme, par des dépôts de déchets qui ne ressemblent en rien aux végétaux, le vandalisme régulier, les difficultés de gestion et surtout l'insalubrité, ont été les éléments déclencheurs pour que les Maires des communes environnantes et la Présidente du Smictom prennent la décision de fermer en juin 2016, ce lieu qui ne répondait pas aux normes environnementales actuelles.

## BONS DE RÉDUCTION A LA LOCATION DE BROyeurs A VÉGÉTAUX

Dans le cadre de sa labellisation « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » et parce que les apports de végétaux représentent plus de 10 700 tonnes à traiter et augmentent de façon continue, le Smictom a développé en **novembre 2016** un partenariat avec 5 entreprises de location de broyeurs à végétaux sur le territoire. Outre la participation au développement d'une activité économique locale, cette démarche permet surtout d'impulser le recyclage des déchets végétaux produits par les ménages, directement au jardin. Pour développer cette pratique, le Smictom offre donc aux habitants qui en font la demande, un bon de réduction de 30 % sur la location d'un broyeur auprès des entreprises partenaires. Cette opération est programmée dans un premier temps pour une durée d'un an. Fin 2017, un bilan sera établi et permettra de juger de son efficacité. Affaire à suivre...



## CERTIFICATION ASQA POUR LE COMPOST ET LE SITE DE LA LANDE DE LIBOURG

Le label ASQA ou Amendement Sélectionné de Qualité Attestée vise les plateformes de compostage et leurs produits. Il émane du réseau de collectivités Compostplus et des Chambres d'Agriculture. Les principaux objectifs de ce label sont de garantir :

- la production d'un compost de qualité grâce au contrôle des matières premières (déchets fermentescibles de cuisine, produits végétaux) à la tracabilité de ces matières, à la maîtrise du processus de compostage et enfin à l'analyse des lots de composts sortants,
- la satisfaction des utilisateurs,
- la réduction des nuisances de la plateforme.

Le Smictom, audité par le Bureau Véritas, a reçu le label à l'occasion des journées territoires et biodéchets. Pour mémoire, le compost du Smictom est aussi labellisé « Utilisable en Agriculture Biologique » depuis novembre 2015.

# Présentation générale

Le Smictom des Pays de Vilaine a été créé le 9 juin 1977 pour assurer la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés de 44 communes. Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, les 3 Communautés de communes délégantes sont :

Vallons de Haute Bretagne Communauté (17 communes)

Bretagne Porte de Loire Communauté (21 communes)

La Communauté de communes du Pays de Redon (la compétence du Smictom est assurée auprès de 6 communes sur 32).



## Compétences

Le Smictom des Pays de Vilaine assure toute l'année la collecte, le traitement et la facturation du service auprès de 34 000 ménages et de 1 200 entreprises. Les objectifs du Syndicat sont de tendre vers une réduction et une valorisation maximale de nos déchets tout en préservant une qualité de service optimale.

- **La prévention** : le Smictom sensibilise les usagers du service à la réduction et au tri des déchets.
- **La collecte** : 3 types de déchets sont collectés en porte-à-porte (déchets résiduels, emballages recyclables, biodéchets), un réseau de 200 points d'apport volontaire pour les papiers et le verre et 7 déchèteries réparties sur l'ensemble du territoire.
- **Le traitement** : les installations de traitement gérées en prestation de service sont situées en majorité sur le département. La plateforme de compostage des biodéchets est implantée à Guignen et gérée en régie.
- **La facturation** : la redevance dite incitative est le mode de facturation mis en place. Ce système permet de faire varier la facture en fonction de l'utilisation du service et d'obtenir d'excellentes performances de tri.

## CHIFFRES CLÉS DU TERRITOIRE

Données Insee 2013 et logiciel redevables

**44** communes

**74** habitants / km<sup>2</sup>

**34 000** ménages **3 600** entreprises

**36 500** logements dont :

**85 %** de résidences principales

**6 %** de résidences secondaires

**9 %** de logements vacants



# Gouvernance et fonctionnement du Smictom

Situation au 31 décembre 2016

Le Smictom des Pays de Vilaine est présidé par Christine Gardan, Maire de la Noë-Blanche. Elle est entourée d'un collège d'élus formant le bureau du Smictom. Ce bureau est constitué de 12 membres dont 5 vice-présidents. Le Comité syndical est composé de 55 délégués titulaires et de 55 délégués suppléants élus au sein des 44 communes composant le Smictom.

Le Comité syndical et le bureau travaillent au sein de 5 commissions thématiques :

- Suivi du site de la lande de libourg à Guignen.
- Suivi des déchèteries et des déchets des professionnels.
- Collectes des déchets.
- Financement par la redevance.
- Prévention des déchets et communication.

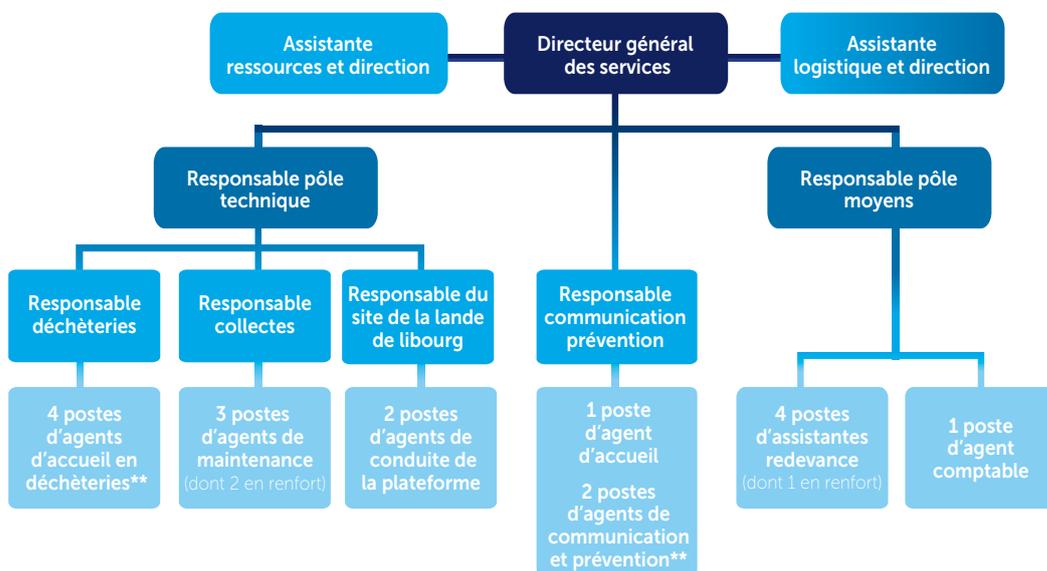
## Les élus



Nadine Dréan est remplacée par Hervé Roche depuis les élections de 2017 liées à la fusion des Communautés de communes Moyenne Vilaine et Semnon et Pays de Grand-Fougeray.

## Le personnel

26 agents (titulaires et contractuels) travaillent au sein des différents services du Smictom. Ces derniers sont organisés de la façon suivante :



\*\* Les 2 agents de communication exercent également une mission d'accueil des usagers en déchèterie sur une partie de leur temps de travail.

## Emplois liés aux déchets

**93 ETP** dédiés à la gestion et à la prévention des déchets du syndicat



**28,5 ETP**  
Agents du Smictom (renforts inclus).

**30 ETP**  
Salariés COVED en charge des collectes.

**22 ETP**  
Salariés des associations intermédiaires en charge de la gestion des recycleries et de la déchèterie de Bain-de-Bretagne.

**12,5 ETP**  
Salariés des entreprises en charge du transport et du traitement des déchets.

# Les Collectes

## Organisation et équipements

« Proposer une solution de tri à la source des biodéchets à tous les usagers »

Objectif LTE 2025 ✓



**8** BENNES BI-COMPARTMENTÉES

**2** CAMIONS GRUES

**355 254 km**  
effectués pour la collecte en porte-à-porte

**85 626 km**  
effectués pour la collecte des points d'apport volontaire (ensemble des flux)

**30 salariés**

- 27 agents de collecte
- 1 responsable d'exploitation
- 1 chef d'équipe
- 1 assistante d'exploitation

Emballages recyclables



Collectés une fois toutes les 2 semaines en alternance

Déchets résiduels



Biodéchets



Collectés chaque semaine

**25 363**  
BACS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS

*Bacs pucés répertoriés*

**35 677**  
BACS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS

**33 913**  
BACS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS



**27** POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

**11** colonnes d'apport volontaire, **9** abris en bois et **7** bacs de grande contenance répartis sur **12 communes**.

Pour la facturation, les équipements du flux déchets résiduels sont dotés de tambours à accès contrôlé.

Verre



Papiers



**207** CONTENEURS

**158** CONTENEURS



MAINTENANCE des bacs :

**3 667** INTERVENTIONS RÉALISÉES  
c'est 3 % de moins par rapport à 2015. La moitié des interventions concernent des échanges de bacs.



# 7 DÉCHÈTÈRIES POUR LES PARTICULIERS ET LES PROFESSIONNELS

# 2 PLATEFORMES DE DÉPÔT DES VÉGÉTAUX

# 2 RECYCLERIES



Déchèteries



Plateformes de dépôt des végétaux

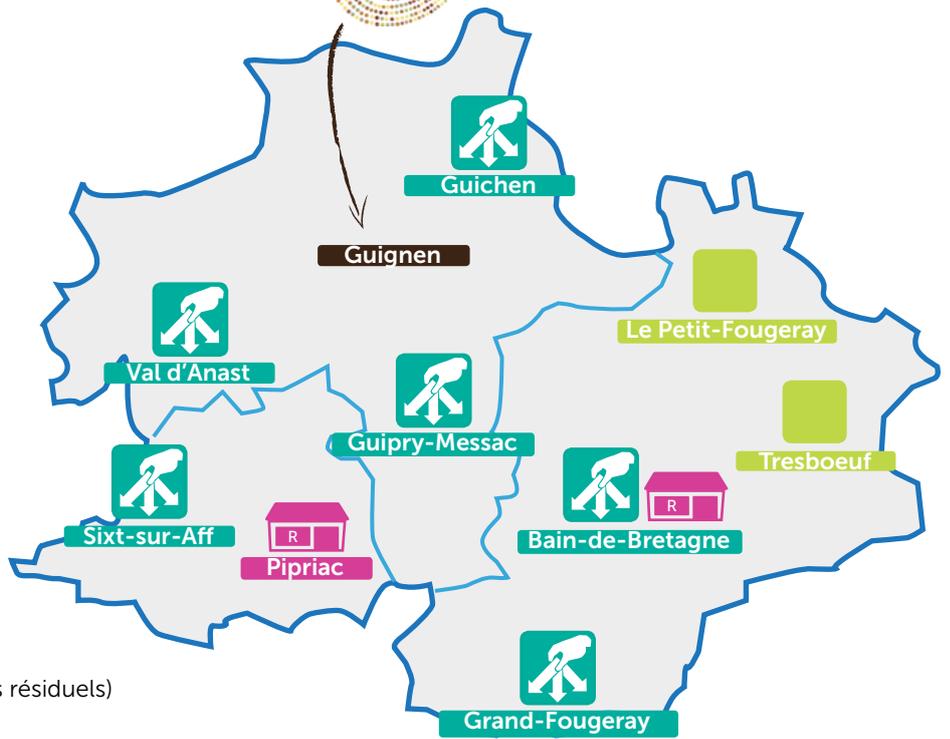


Recyclerie



Site de la lande de libourg :

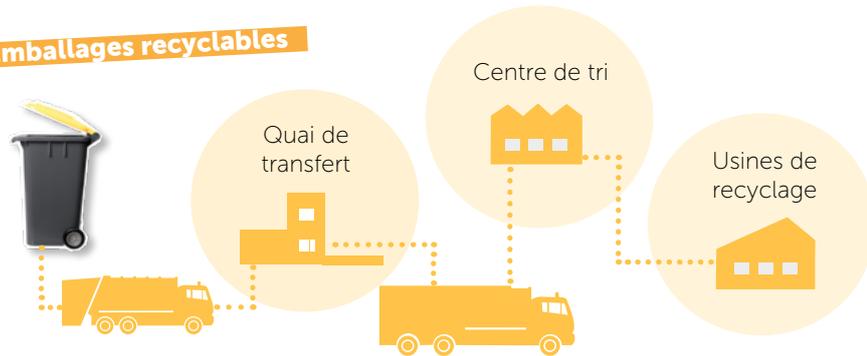
- Plateforme de compostage
- Centre de transfert (verre, emballages recyclables et déchets résiduels)



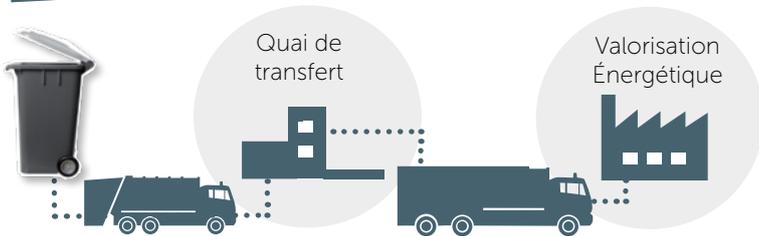
La plateforme de dépôt des végétaux de Tresboeuf ne dispose pas d'agent d'accueil des usagers. Celle de Teillay n'apparait pas sur la carte car elle est fermée depuis juin 2016.

## Schéma des collectes

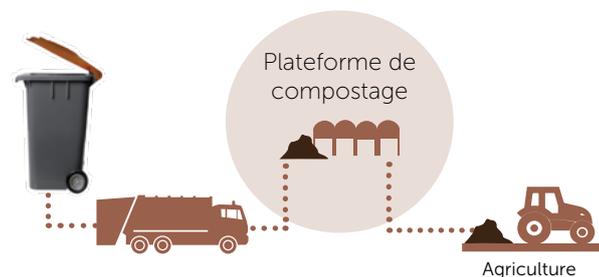
### Emballages recyclables



### Déchets résiduels



### Biodéchets



### Déchèteries



Différentes usines de traitement selon les flux



Usines de recyclage



Quai de transfert



### Papiers



# Flux et Tonnages

# 42 985 T

C'EST LA QUANTITÉ TOTALE DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS COLLECTÉS EN 2016.

Ceci représente **518 kg de déchets par habitant**.

## Évolution de la production de déchets par habitant



Les quantités de déchets issues des collectes sélectives (emballages recyclables, biodéchets, verre, papiers) restent stables depuis la refonte globale du système de gestion des déchets mis en place en 2013. Ces flux de déchets représentent 60 % de l'ensemble des déchets collectés, hors déchèteries. Les quantités de déchets apportées en déchèterie, déjà importantes les années précédentes repartent à la hausse avec l'augmentation de certains flux.

### Déchets résiduels



## 6 939 T

Collectées en 2016



- 1,4 %  
par rapport à 2015

### Recyclables



## 2 830 T

Collectées en 2016



+ 10 %  
par rapport à 2015

### Biodéchets



## 2 302 T

Collectées en 2016



- 1,4 %  
par rapport à 2015

### Verre



## 3 818 T

Collectées en 2016



+ 1 %  
par rapport à 2015

### Papiers



## 1 662 T

Collectées en 2016



- 4 %  
par rapport à 2015

### Déchèteries



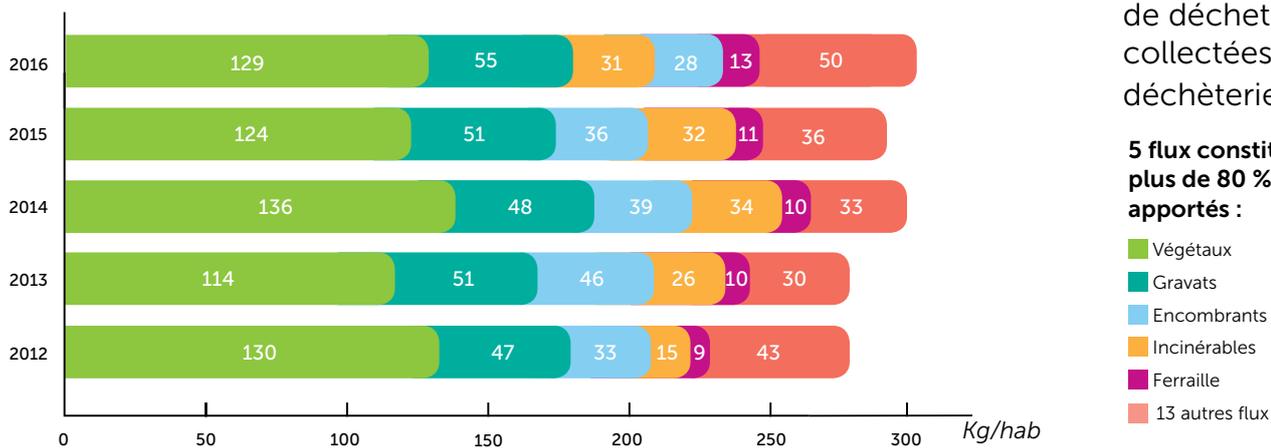
## 25 435 T

Collectées en 2016



+ 6,5 %  
par rapport à 2015

## Les flux collectés en déchèterie

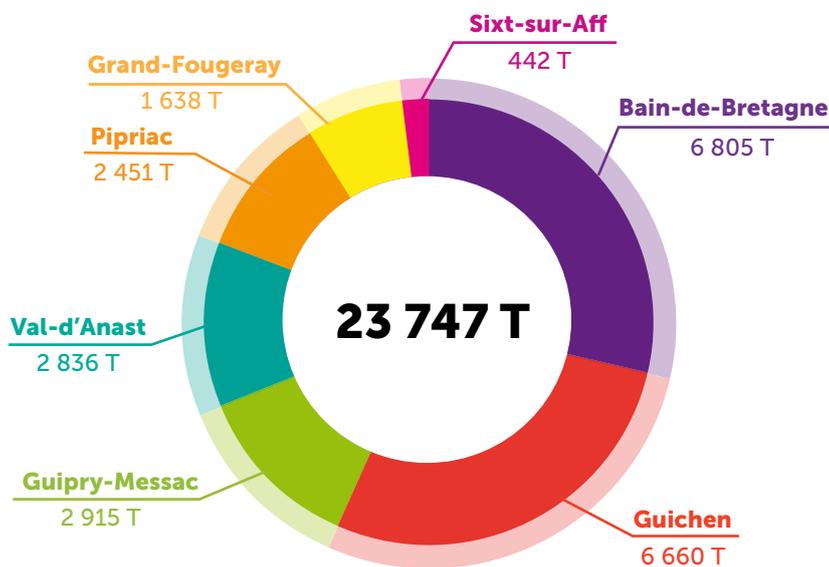


**18** catégories de déchets sont collectées en déchèteries.

**5 flux constituent à eux seuls plus de 80 % des déchets apportés :**

- Végétaux
- Gravats
- Encombrants
- Incinérables
- Ferraille
- 13 autres flux

## Répartition des tonnages par déchèterie

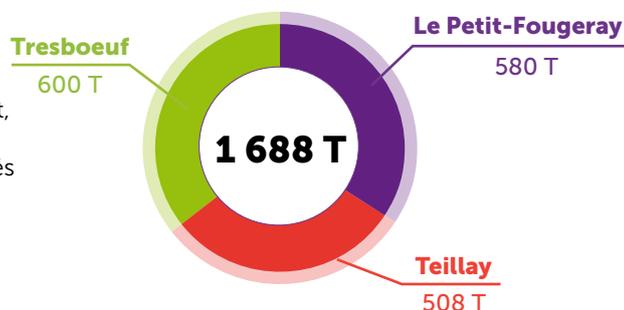


## Évolution des tonnages

	2015	2016	ÉVOL. 2015/2016
Végétaux	10 233	10 702	+ 4,6 %
Gravats	4 217	4 538	+7,6 %
Encombrants	2 992	2 359	- 21,2 %
Incinérables	2 595	2 597	+0,1 %
Bois	735	880	+ 19,7%
Carton	636	633	- 0,4 %
Plâtre	103	368	+ 257,3 %
Ferraille	893	1 066	+ 19,4 %
Recyclerie	105	106	+ 1 %
Textile	54	92	+ 67,2 %
DASRI	0,72	0,5	- 33,1 %
DEA	329	472	+ 43,6 %
Brique plâtrière	-	514	-
DEEE	802	897	+ 12 %
Piles	7,4	6,5	- 11,9 %
Huiles	21	36	+ 74,3 %
DDS	151	168	+ 11 %
<b>TOTAUX</b>	<b>23 875</b>	<b>25 435</b>	<b>+6,5 %</b>

## Tonnages de végétaux apportés sur les plateformes

1 688 tonnes de végétaux ont été déposées sur les 3 plateformes d'apport, ceci représente 16 % des végétaux déposés sur l'ensemble des équipements (plateformes et déchèteries).



Bien qu'elles suivent elles aussi une filière de recyclage, les quantités de **films plastiques** et de **polystyrènes** collectées, ne sont pas présentées compte tenu de leurs faibles tonnages.

En 2016, les apports de déchets en déchèterie ont augmenté de 6,5 %. Cette augmentation vient principalement des flux végétaux, gravats, bois et ferraille. De plus, de nouvelles filières de tri se développent depuis décembre 2015. Par exemple, le plâtre et les déchets d'ameublement (DEA), qui étaient auparavant déposés dans les bennes « encombrants », sont maintenant détournés vers des filières de recyclage spécifiques. Ainsi, globalement les déchets déposés en déchèterie sont de mieux en mieux valorisés.



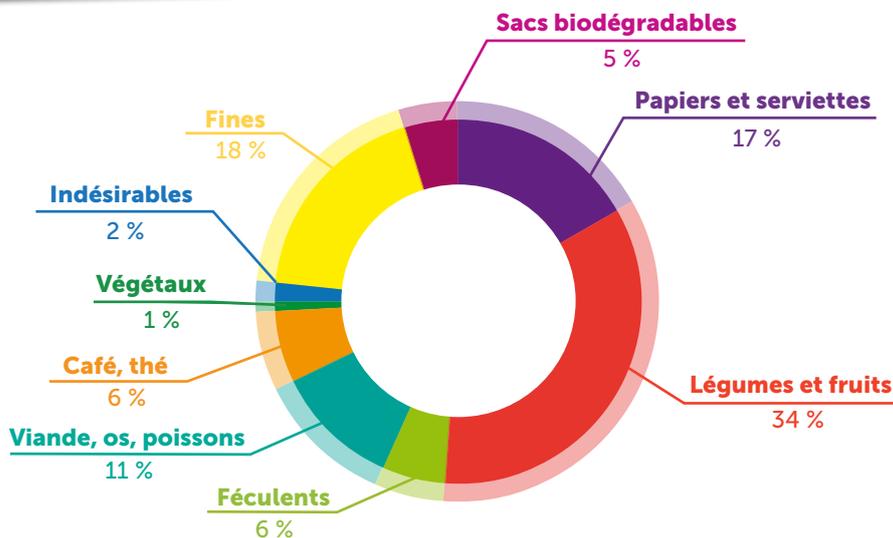
# Composition des déchets

Le Smictom réalise régulièrement des caractérisations sur des échantillons représentatifs des déchets produits par les habitants. Véritables outils d'aide à la décision, ces données sont essentielles pour déterminer les pistes d'amélioration du tri.

## Les biodéchets

### Composition

Le flux biodéchet est globalement de bonne qualité. Seulement 2 % d'indésirables ont été comptabilisés sur les 3 caractérisations réalisées en 2016. Cependant, malgré ce pourcentage très faible, les indésirables, constitués essentiellement de sacs en plastique, viennent souiller la matière organique et impliquent une charge financière supplémentaire pour s'en débarrasser.

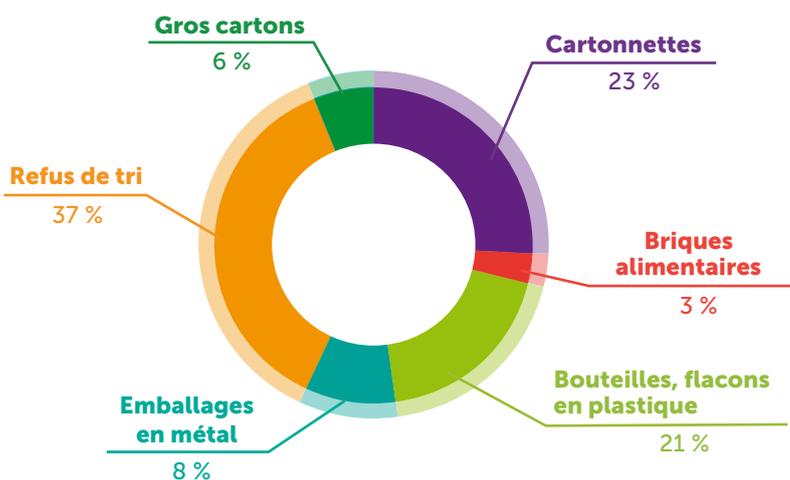


## Les emballages recyclables

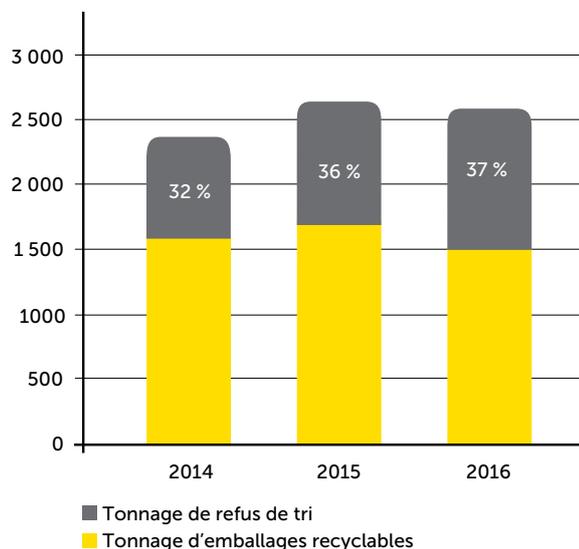
La proportion des refus de tri, reste élevée avec 37 %. La collecte, le tri et le traitement de ces refus sont une charge financière importante pour la collectivité. Réduire de 10 points cette proportion équivaut à 80 000 € d'économies potentielles.



### Composition



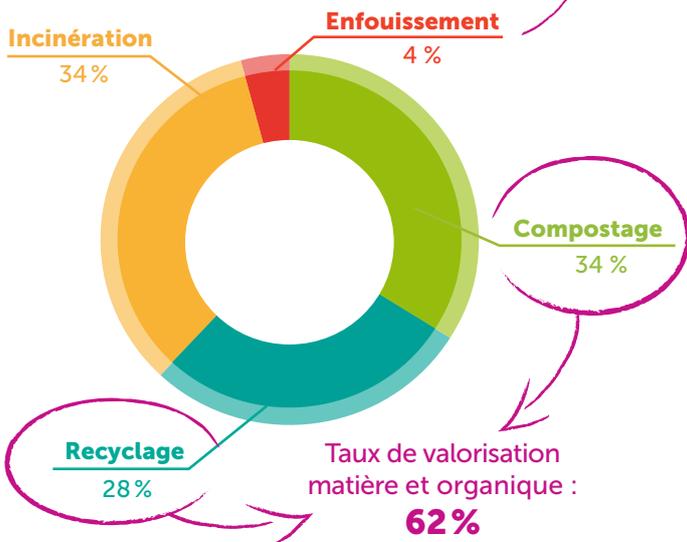
### Évolution des refus de tri



# Traitement et Valorisation

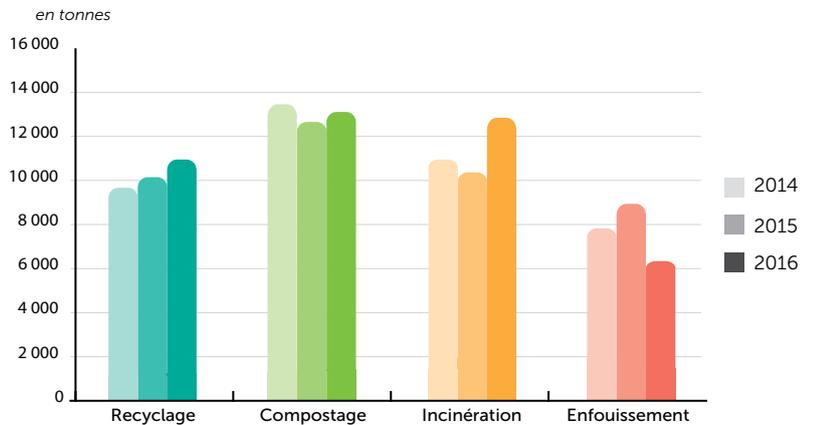
## Valorisation

« Diminuer de 50 % les déchets enfouis (hors gravats) ».  
**Objectif LTE 2010 - 2025** ✓  
 Au Smictom, - 63 % de déchets enfouis en 2016.



« Atteindre un taux de valorisation matière et organique de 55 % ».  
**Objectif LTE 2020** ✓

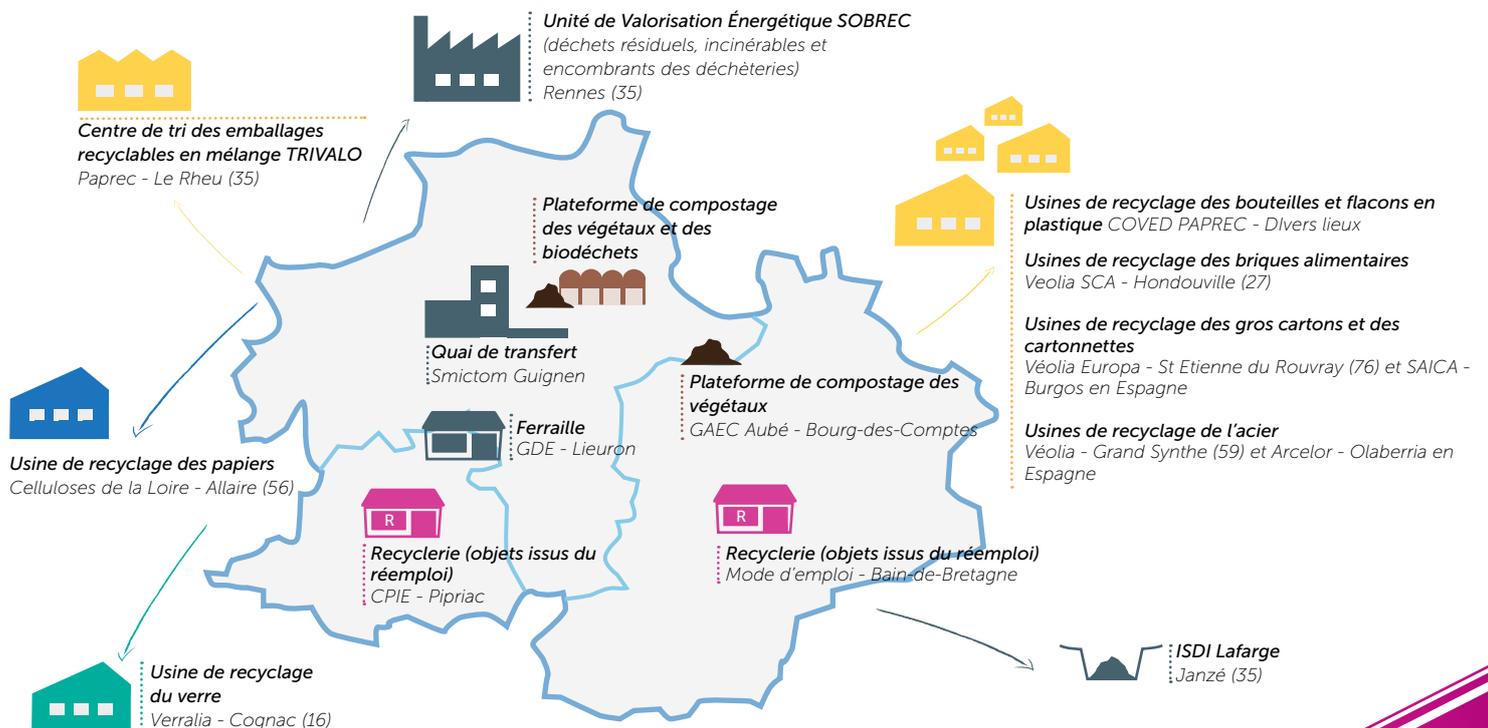
## Évolution des quantités de déchets traités par type (avec gravats)



## Types de valorisation des déchets issus des déchèteries (gravats inclus) :

Carton, ferraille, bois, mobilier, polystyrène, films plastiques, plâtre, textiles, DEEE, huiles et piles	14 %	Recyclage
Gravats, brique plâtrière	20 %	Enfouissement
Encombrants et incinérables, Déchets dangereux, DASRI	24 %	Incinération
Végétaux	42 %	Compostage

## Localisation des principales installations de traitement



# Sensibilisation et Prévention

## Sensibilisation des usagers au tri et à la réduction des déchets

Le service communication réalise majoritairement 2 types d'interventions au domicile des usagers :

### Des interventions liées à la sensibilisation au tri et à la réduction des déchets :

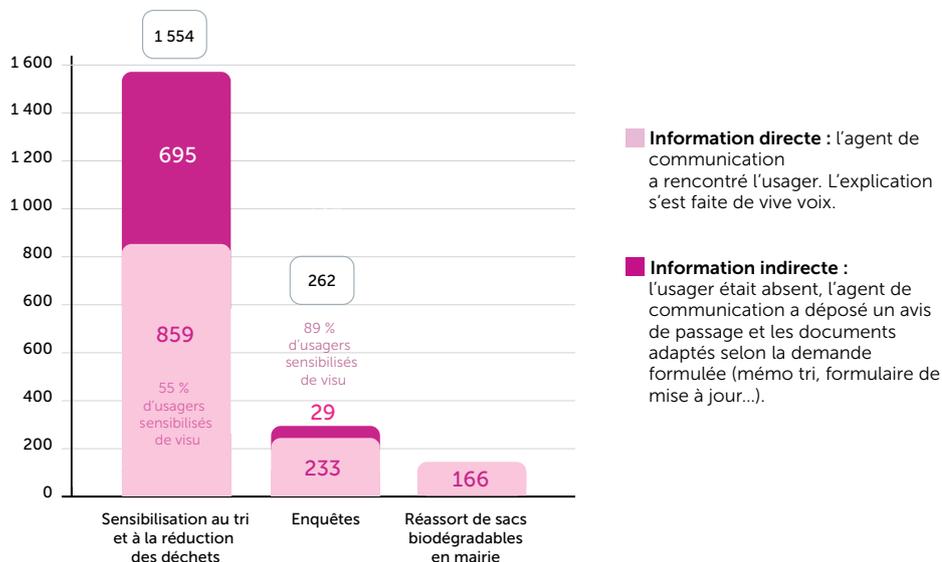
- rappel des consignes de tri suite aux signalements de refus de collecte,
- explication du service déchets détaillé pour les nouveaux habitants,
- conseils sur la réduction des déchets,
- réalisation de simulations de facturation avec les usagers (particuliers et professionnels)...

### Des enquêtes pour aider le service redevance à mettre à jour les données du fichier de redevables :

- vérification des références des bacs n'ayant pas pu être collectés,
- vérification des données liées à l'utilisateur,
- explication des enjeux liés à la bonne affectation des équipements et vérification de la cohérence entre les données terrain et celles issues du logiciel de redevables...



### Nombre d'interventions réalisées par type



### Suivi de la qualité des flux biodéchets et emballages recyclables

Interventions réalisées en porte-à-porte suite aux signalements d'erreurs de tri par les agents de collecte.

#### Biodéchets

917

Interventions

Soit 59% des refus de collecte signalés

#### Emballages

532

Interventions

Soit 87% des refus de collecte signalés

### ANIMATIONS SCOLAIRES

Au total en 2016 :

**850**  
enfants sensibilisés

**77** interventions

34 auprès de classes différentes

dans **10** établissements de

Bourg-des-Comptes  
Bovel  
Goven  
Guichen  
Guipry-Messac  
Lieuron  
Maure-de-Bretagne  
Pipriac  
Tresboeuf  
Sainte-Anne-sur-Vilaine



## Vente de composteurs à tarifs réduits

**6 771**

Composteurs en place en 2016.

**4 892**

en bois de 600 litres.

**1 879**

en plastique de 320 litres.

Les demandes de composteurs se stabilisent avec le temps.

En 2016, **18%** des foyers sont équipés d'un composteur.



**123** Composteurs distribués en 2016.

## Stop-pub



**23 %**

des foyers sont équipés de Stop pub.

Source La Poste

## Le Smictom : territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage



### Signature d'un contrat d'objectif avec l'ADEME

Le Smictom est lauréat depuis 2015 de l'appel à projet national « Territoire zéro déchet - zéro gaspillage ». Compte-tenu de l'état d'avancement de la collectivité sur la prévention des déchets et la valorisation matière et organique, l'ADEME a proposé la signature d'un CODEC (Contrat d'Objectif pour les Déchets et l'Économie Circulaire) réservé seulement à une poignée de collectivités en France. Ce programme, qui retranscrit les engagements du Smictom à poursuivre ses efforts dans le sens de la loi de transition énergétique, permet au territoire de bénéficier d'un soutien financier de 216 000 € pendant les 3 ans de contrat. Des actions de consolidation du nouveau dispositif sont inscrites, mais aussi des opérations nouvelles comme le développement de la filière bois-énergie avec la Chambre d'Agriculture, des essais de méthanisation des pelouses ou encore un travail en partenariat avec les entreprises sur plusieurs zones d'activités en vue de promouvoir l'économie circulaire territoriale : les déchets d'une entreprise pouvant devenir les ressources d'une autre entreprise voisine.

### Zoom sur 2 actions initiées en 2016

#### Locations de broyeurs à tarifs réduits

Avec 129 kg par habitant en 2016, les apports de végétaux en déchèteries sont le premier gisement de déchets à gérer. Afin d'impulser la pratique de recyclage des déchets verts directement au jardin, le Smictom propose depuis la fin d'année 2016, des bons de réduction à la location de broyeurs à végétaux.

**5** entreprises de location partenaires.

**100 m<sup>3</sup>** de branchages broyés et évités en déchèterie.

**20** demandes en 1 mois d'action.



#### Développement d'un réseau de recycleries

Le Smictom promeut le réemploi depuis de nombreuses années. Deux recycleries, où l'on peut chiner de nombreux objets à très bas prix et issus en partie des apports en déchèterie, ont été créées : l'une en 2006 à Bain-de-Bretagne, à l'initiative du Syndicat et l'autre à Pipriac en 2013 à l'initiative du CPIE Val de Vilaine.

Le Smictom souhaite à présent développer ce réseau, renforcer l'attractivité des recycleries et améliorer leurs performances de valorisation des objets. Pour cela, l'achat des 2 bâtiments qui accueillent cette activité est envisagé. Un comité de pilotage de ce projet, composé des 2 associations gestionnaires des recycleries (Mode d'Emplois et TEZEA - Territoire zéro chômeurs longue durée), du réseau national des Ressourceries, de la Fédération départementale France Nature Environnement (IVINE) et du Smictom, s'est constitué pour mener ce projet de façon concertée. 2 réunions ont été organisées en 2016.



En 2016, le bilan financier est le suivant :

**8 863 584 €**

DÉPENSES DE  
FONCTIONNEMENT

**7 944 500 €**

RECETTES DE  
FONCTIONNEMENT

**1 526 992 €**

DÉPENSES  
D'INVESTISSEMENT

**548 024 €**

RECETTES  
D'INVESTISSEMENT

**84 € TTC**

PAR HABITANT

Coût aidé

**-2 € par hab**

PAR RAPPORT A 2015

Pour définir les « coûts aidés », on déduit de la somme des charges, les recettes industrielles, les soutiens des sociétés agréées et les aides diverses.

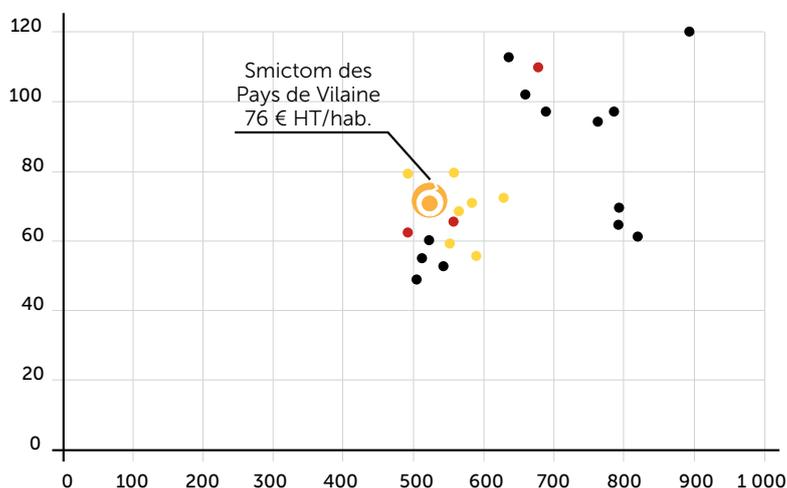
**Les coûts de gestion des déchets ont diminué de 2 € par habitant par rapport à l'année dernière.**

Résultat de clôture 2016 cumulé	Montant (en euros TTC)
Fonctionnement	- 247 423 €
Investissement	404 412 €
<b>TOTAL</b>	<b>156 989 €</b>

L'exercice 2016 est largement déficitaire en raison de recettes en baisse ou inférieures à ce qui avait été prévu (soutiens financiers, vente des matériaux de recyclage, part variable de la redevance). A cela, s'ajoute la suppression de la participation financière des Communautés de communes. Le report des résultats des années antérieures permet d'amortir le chiffre de l'année 2016, mais la redevance devra nécessairement être augmentée à l'avenir pour retrouver l'équilibre, ne serait-ce que, a minima, pour suivre le taux de l'inflation.

### Coût des déchets ménagers en fonction de la production - comparatif avec les autres collectivités bretonnes

Coût aidé HT en euros/hab.



24 collectivités du milieu rural de Bretagne ont renseigné la base de données nationale de l'ADEME sur les coûts de gestion des déchets. Il apparaît qu'avec un coût aidé hors taxe à l'habitant de **76 €**, le Smictom reste dans la moyenne basse du référentiel.

- Mixte à dominante rurale
- Rural avec ville centre
- Rural dispersé



# Coûts du service

Les données présentées dans le tableau ci-dessous sont issues de la matrice ComptaCoût. Cette matrice a été créée par l'ADEME selon une méthode d'analyse spécifique. Les données présentées sont exprimées en Hors Taxes et un ajustement des durées d'amortissement est appliqué pour permettre une comparaison avec les autres collectivités du territoire national en charge de la gestion des déchets. C'est pour ces 2 principales raisons que les totaux des charges et des produits présentés sont différents de ceux du bilan financier issu du compte administratif. De plus les contributions des usagers et des Communautés de communes n'y apparaissent pas.

	Déchets résiduels	Emballages recyclables	Biodéchets	Verre	Papiers	Déchèteries*	Autres*	TOTAL
Charges de structure	160 571 €	151 939 €	167 557 €	19 670 €	9 109 €	212 671 €	6 632 €	728 149 €
Communication	22 252 €	9 075 €	7 488 €	12 244 €	5 330 €	72 428 €	3 €	128 820 €
Prévention	9 020 €	3 679 €	5 666 €	4 963 €	2 160 €	141 881 €	1 €	167 370 €
Pré-collecte	316 390 €	196 927 €	342 885 €	1 986 €	2 796 €	-	-	860 984 €
Collecte	616 816 €	616 816 €	1 233 633 €	136 788 €	89 893 €	507 548 €	-	3 201 494 €
Transfert / Transport	142 071 €	170 821 €	-	61 078 €	-	517 584 €	-	891 554 €
Traitement	587 627 €	593 803 €	162 490 €	-	-	1 146 195 €	69 055 €	2 559 170 €
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 854 747 €</b>	<b>1 743 060 €</b>	<b>1 919 719 €</b>	<b>236 729 €</b>	<b>109 288 €</b>	<b>2 598 308 €</b>	<b>75 692 €</b>	<b>8 537 543 €</b>
<i>TVA AQUITTEE</i>	126 705 €	132 358 €	144 918 €	17 235 €	9 244 €	177 288 €	3 353 €	611 102 €
Vente de matériaux	-	166 838 €	2 590 €**	91 546 €	91 879 €	138 841 €**	-	491 693 €
Soutiens	98 125 €	955 794 €	-	27 302 €	64 011 €	86 298 €	-	1 231 529 €
Subventions	57 697 €	41 578 €	216 804 €	5 236 €	1 478 €	131 833 €	4 533 €	459 160 €
Autres	11 677 €	747 €	3 836 €	449 €	197 €	5 008 €	20 €	21 934 €
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>167 499 €</b>	<b>1 164 957 €</b>	<b>223 230 €</b>	<b>124 533 €</b>	<b>157 565 €</b>	<b>361 980 €</b>	<b>4 553 €</b>	<b>2 204 317 €</b>

<b>COUT AIDÉ HT</b>	1 687 248 €	578 098 €	1 696 489 €	112 196 €	-48 272 €	2 236 327 €	71 138 €	6 333 224 €
<b>COUT AIDÉ TTC</b>	1 813 953 €	710 469 €	1 841 407 €	129 431 €	-39 041 €	2 413 615 €	74 492 €	6 944 326 €

<b>CHARGES TOT. TTC/HAB</b>	24 €	23 €	25 €	3 €	1 €	33 €	1 €	110 €
<b>COUT AIDÉ HT/HAB</b>	20 €	7 €	20 €	1 €	-0,6 €	27 €	1 €	76 €
<b>COUT AIDÉ TTC/HAB</b>	22 €	9 €	22 €	2 €	-0,5 €	29 €	0,9 €	84 €

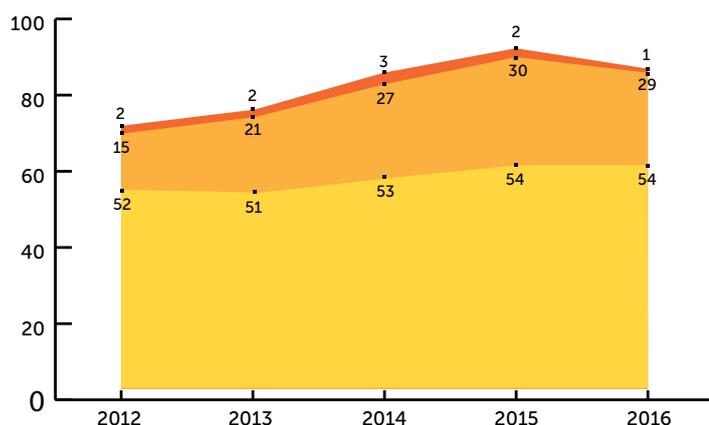
\* Dans la colonne « Déchèteries », sont associés les coûts liés à la gestion des 3 plateformes d'apport de végétaux.

Les coûts exprimés dans la colonne « Autres » correspondent à la gestion de l'ancien centre d'enfouissement et à la gestion de la collecte des pneus.

\*\* Intègre les ventes de compost.

## Évolution des coûts aidés des déchets par flux

En euros TTC/hab.



Les coûts de gestion des déchets baissent de 2 € en 2016 par rapport à l'année précédente. La réduction de ces coûts porte sur la gestion des déchèteries et des plateformes d'apport de végétaux. Les coûts liés à la collecte en porte-à-porte restent stables. Les efforts de réduction des dépenses pour la gestion des différents services permettent de faire peser le moins possible la pression financière sur la redevance demandée aux usagers du service.

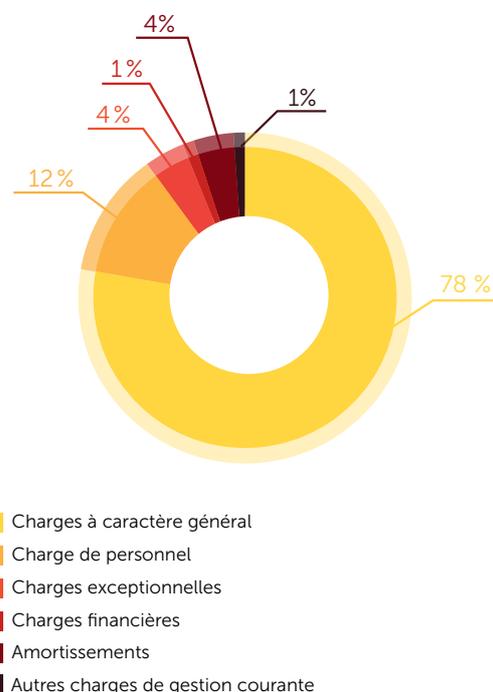
- Gestion des déchets collectés en porte à porte et en points d'apport volontaire
- Gestion des déchets apportés en déchèteries et sur les plateformes de déchets verts
- Gestion de l'ancien centre d'enfouissement et autres

# Détail des dépenses et recettes

## Dépenses de fonctionnement

- 1,4 % de dépenses par rapport à 2015

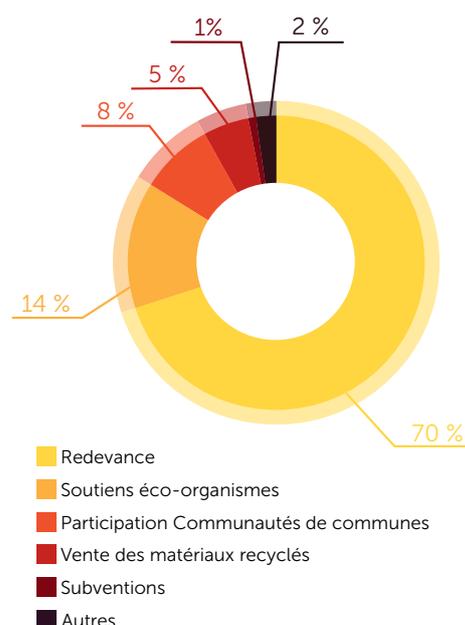
Types de dépenses	Coût (en euros TTC)	Part
<b>Charges à caractère général</b>	<b>6 914 311 €</b>	<b>78 %</b>
<i>dont structure</i>	143 660 €	2 %
<i>dont redevance</i>	48 633 €	1 %
<i>dont communication</i>	75 491 €	1 %
<i>dont prévention</i>	6 008 €	-
<i>dont déchèteries</i>	1 330 039 €	19 %
<i>dont collectes</i>	3 747 684 €	54 %
<i>dont traitement</i>	1 562 796 €	23 %
<b>Charges de personnel</b>	<b>1 069 390 €</b>	<b>12 %</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>386 754 €</b>	<b>4 %</b>
<b>Charges financières</b>	<b>74 331 €</b>	<b>1 %</b>
<b>Amortissements</b>	<b>360 404 €</b>	<b>4 %</b>
<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>58 394 €</b>	<b>1 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>8 863 584 €</b>	<b>100 %</b>



En 2016, le Smictom a réduit les dépenses à caractère général de 97 700 € par rapport à 2015. Ces charges représentent 78 % du total des dépenses de fonctionnement. Les économies réalisées sont dues notamment à la baisse des coûts suite au renouvellement de certains marchés (transport et traitement des déchets déposés en déchèterie par exemple).

## Recettes de fonctionnement

Type de recettes	Montant
<b>Produit des services</b>	<b>6 069 708 €</b>
<i>dont redevance</i>	5 572 977 €
<i>dont vente de matériaux</i>	406 539 €
<i>dont facturation des apports professionnels en déchèterie</i>	33 741 €
<i>dont autres (vente de compost, de composteurs...)</i>	56 451 €
<b>Soutiens, subvention, participations</b>	<b>1 825 837 €</b>
<i>dont participation des Communautés de communes</i>	650 304 €
<i>dont soutiens Eco-organismes</i>	1 122 985 €
<i>dont subventions</i>	52 548 €
<b>Atténuation de charges</b>	<b>16 917 €</b>
<b>Autres (produits exceptionnels)</b>	<b>32 038 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>7 944 500 €</b>



Les ventes de matériaux et les soutiens financiers d'organismes, ne suffisent pas à couvrir l'ensemble des charges liées au service. Deux autres sources de financement existent :

- **la redevance, qui reste la source principale de financement,**

- des conventions avec les Communautés de communes, destinées à l'origine à atténuer le coût lié aux déchèteries dans la redevance. Ces participations représentent en 2016, 8 % du financement. Leur suppression progressive depuis cette année implique que le Smictom supporte la totalité des charges du service par le biais de la redevance d'ici 2020.

## Dépenses d'investissement

## Recettes d'investissement

Types de dépenses	Coût (en euros TTC)
Remboursement du capital des emprunts	1 275 000 €
Études, achats et travaux	251 992 €
<i>Dont acquisition de matériels</i>	63 096 €
<i>Dont aménagement de points de collecte</i>	5 088 €
<i>Dont aménagement des déchèteries</i>	7 009 €
<i>Dont aménagement de la plateforme de compostage</i>	176 799 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 526 992 €</b>

Types de recettes	Montant
Amortissements	360 404 €
Dotations FCTVA	42 440 €
Subvention ADEME pour la plateforme de compostage	145 180 €
<b>TOTAL</b>	<b>548 024 €</b>

## Liste des principaux marchés en cours en 2016

Désignation	Nature du marché	Titulaire	Montant réglé TTC en 2016	Date de fin de marché
Gestion des déchets résiduels et des collectes sélectives	Collecte des déchets résiduels	COVED	2 981 187 €	31/03/2018
	Tri et conditionnement des emballages	NCI. ENV	653 183 €	31/12/2018
	Station de traitement des lixiviats	VEOLIA EAU	86 664 €	31/12/2017
	Transport des déchets résiduels	VEOLIA	208 334 €	30/09/2020
	Traitement des déchets résiduels	SOBREC	647 787 €	30/09/2017
Fournitures de contenants	Fourniture de bacs pour la collecte des déchets résiduels (tous litrages)	CONTENUR	23 384 €	31/12/2016
	Fourniture de bacs de 35 L pour la collecte des biodéchets <i>groupement de commande avec Lorient Agglo</i>	SULO	13 348 €	31/12/2016
	Fourniture de colonnes d'apport volontaire (déchets résiduels)	EMZ ENVIRONNEMENT	3 081 €	31/12/2016
	Fourniture de sacs biodégradables <i>groupement de commande avec Lorient Agglo</i>	BARBIER	67 419 €	25/11/2016
	Fourniture de composteurs en bois	EMERAUDE ID	4 961 €	31/12/2016
Gestion des Déchèteries	Accueil des usagers de la déchèterie de Bain-de-Bretagne et de la plateforme déchets verts du Petit-Fougeray Gestion de la recyclerie de Bain-de-Bretagne	MODE D'EMPLOIS	106 534 €	30/11/2020
	Fourniture des équipements de stockage et exécution des enlèvements	VEOLIA/LG	374 309 €	30/11/2020
	Traitement des encombrants, des incinérables et du plâtre	SOBREC/VEOLIA	530 416 €	30/11/2020
	Enfouissement des gravats	LAFARGE	21 693 €	30/11/2020
	Traitement des DDS	TRIADIS	108 507 €	30/11/2020
	Valorisation du bois	PAPREC	38 310 €	30/11/2020
	Valorisation des cartons	VEOLIA	13 706 €	30/11/2020
	Broyage et valorisation des déchets végétaux	VEOLIA	95 537 €	23/03/2019

# Redevance

La **redevance incitative** est le mode de financement du service public de gestion des déchets choisi par les élus du Smictom lors de la mise en place du nouveau dispositif. Elle est effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Elle consiste à intégrer une part variable dans la facturation à l'utilisateur.

Le montant de la redevance est calculé en fonction du volume du bac gris mis en place et du nombre de fois où il est collecté (redevance à la levée).

La **mise en oeuvre de la redevance incitative a largement contribué à l'obtention des performances de tri et de réduction des déchets du syndicat.**

- « Progression des collectivités vers une généralisation d'une tarification incitative ».
- 15 millions d'habitants doivent être couverts en France en 2020.

**Objectif LTE** ✓

- Au Smictom, 100 % des usagers sont facturés selon la redevance incitative depuis 2014.

## Mode de calcul



<p><b>Part fixe</b> comprenant l'abonnement et 12 levées du bac gris, fonction du nombre de personnes dans le foyer (déterminant le volume du bac)</p>	+	<p><b>Part variable</b> correspondant au nombre de levées supplémentaires à 12, multiplié par un coût à la levée (en fonction du volume du bac)</p>
<p><b>= Redevance annuelle</b></p>		
<p><b>Le montant de la part fixe reste inférieur au montant de l'ancienne redevance forfaitaire (avant le 1<sup>er</sup> janvier 2014)</b></p>		

## Tarifs en vigueur en 2016



### Particuliers

#### Pour les résidences principales équipées de bacs individuels

	 1 personne	 2 à 3 personnes	 4 personnes	 5 à 7 personnes	 8 personnes et +	
<b>Part fixe</b> (abonnement + 12 levées)	109 €	149 €	159 €	159 €	159 €	
<b>Part variable :</b> coût unitaire de la levée supplémentaire pour les foyers réalisant plus de 12 levées	de 13 à 20 levées/an (soit de 1 à 8 levées supplémentaires)	4,50 €	5,70 €	6 €	6,50 €	7,50 €
	de 21 à 26 levées/an (soit de 9 à 14 levées supplémentaires)	6,50 €	7,70 €	7,50 €	8,50 €	9,50 €

#### Pour les résidences secondaires équipées de bacs individuels

	 1 personne	 2 à 3 personnes	 4 personnes	 5 personnes	 8 personnes et +
<b>Part fixe</b> (abonnement + 6 levées)	109 € <sup>(2)</sup>	114,80 €	118 €	130 €	144 €
<b>Part variable<sup>(1)</sup></b> coût unitaire de la levée supplémentaire pour les foyers réalisant plus de 6 levées	4,50 €	5,70 €	6 €	6,50 €	7,50 €

<sup>(1)</sup> Au delà de 20 levées, une majoration de 2 € / levée est appliquée (de 21 à 26 levées).

<sup>(2)</sup> Part fixe incluant 12 levées pour les bacs de 80 litres.

## Pour les foyers particuliers en zone d'apport volontaire avec contrôle d'accès

	 1 personne	 2 à 4 personnes	 5 personnes et +
<b>Part fixe</b> (abonnement + ouvertures du tambour)	109 € (32 ouvertures)	149 € (93 ouvertures)	159 € (144 ouvertures)
<b>Part variable</b> coût unitaire de l'ouverture du tambour supplémentaire	2,70 € par ouverture supplémentaire		

## Pour les foyers équipés de bacs communs (certains collectifs)

							
<b>Part fixe</b> (coût unitaire par logement)	109 €						
<b>Part variable</b>	<b>de 13 à 20 levées par an</b> (soit de 1 à 8 levées supplémentaires)	4,50 €	5,70 €	6 €	6,50 €	7,50 €	10,50 €
	<b>de 21 à 26 levées par an</b> (soit de 9 à 14 levées supplémentaires)	6,50 €	7,70 €	7,70 €	8,50 €	9,50 €	12,50 €



## Professionnels

La redevance pour un professionnel est appliquée de la façon suivante : **le prix est annuel**. Il est calculé au litre (en fonction de la fréquence de collecte choisie et du type de déchet collecté), multiplié par le volume des bacs mis en place.

### Tarifs de la collecte en porte-à-porte :

Type de déchets	Prix au litre pour une collecte 2 fois par semaine	Prix au litre pour une collecte 1 fois par semaine	Prix au litre pour une collecte 1 fois tous les 15 jours
Déchets résiduels	2 €	1 €	0,50 €
Emballages recyclables	Collecte non proposée	0,42 € (sous condition)	0,21 €
Biodéchets	0,84 €	0,42 €	Collecte non proposée

### Tarifs pour les apports en déchèterie (depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015) :

- gratuité pour les cartons, ferrailles, films plastiques, polystyrène et bois
- 12 €/m<sup>3</sup> pour les déchets verts
- 24 €/m<sup>3</sup> pour les encombrants
- 15 €/m<sup>3</sup> pour les gravats
- 14 €/m<sup>3</sup> pour le plâtre

33 %

des entreprises du territoire utilisent le service public pour la collecte de leurs déchets.



## Communes

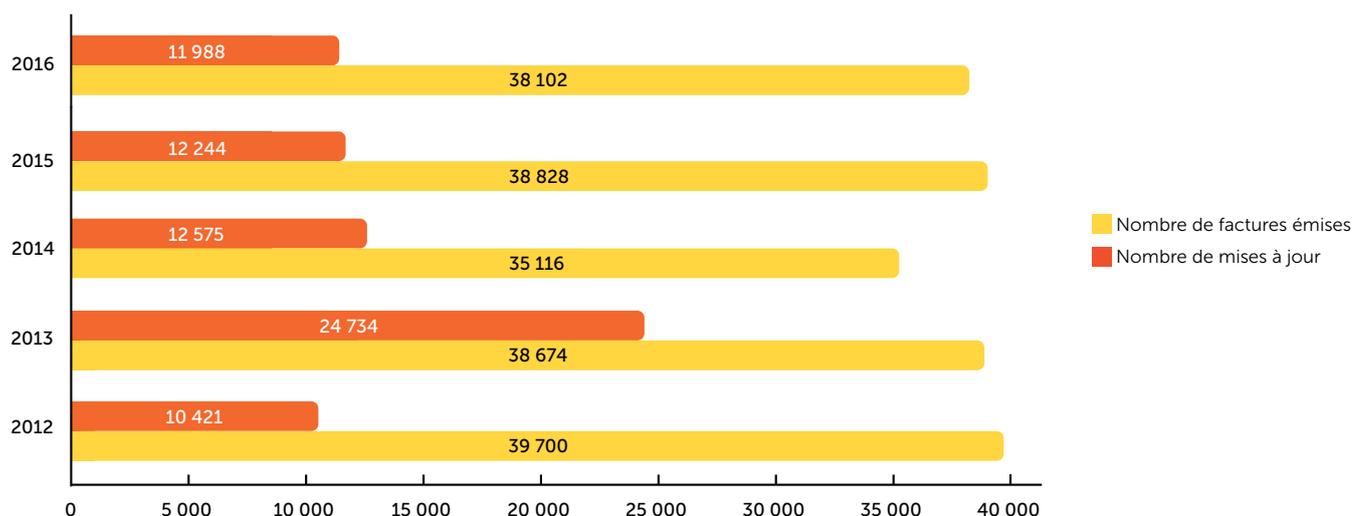
Un forfait de 166 € pour 500 habitants est appliqué, pour la facturation des établissements publics.

**27 357 €**

C'est le montant total facturé aux communes en 2016 pour la gestion des déchets des établissements municipaux.

## Évolution de l'émission de la facture

Emission principale



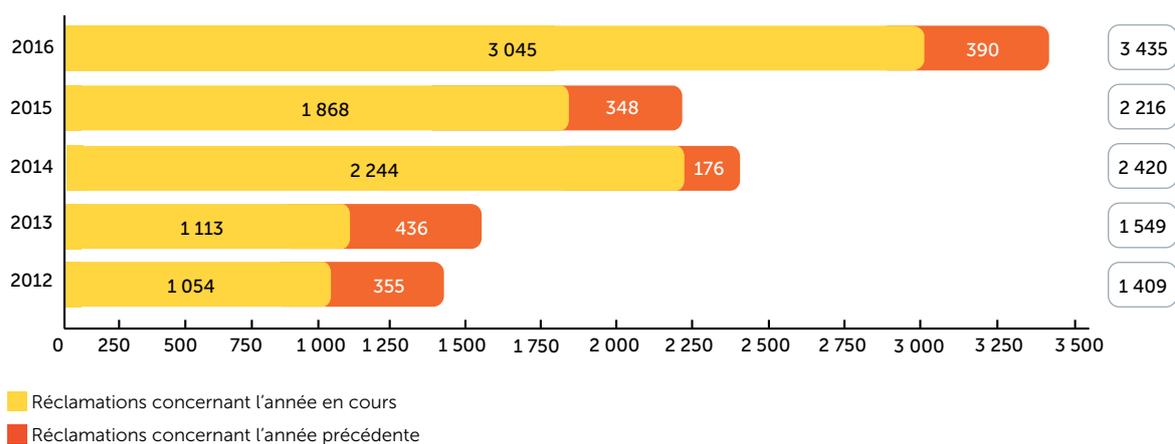
## Taux de recouvrement

Situation au 30 avril 2017, données issues des trésoreries.

Communautés de communes	Pour l'année 2015			Pour l'année 2016		
	Date d'émission de la facture	Montant recouvré	Taux de recouvrement	Date d'émission de la facture	Montant recouvré	Taux de recouvrement
Vallons de Haute-Bretagne Communauté	20/04/2015	3 017 401 €	98 %	22/02/2016	2 943 585 €	96 %
Bretagne Porte de Loire Communauté	18/05/2015	2 167 107 €	98 %	22/02/2016	2 052 628 €	97 %
Communauté de communes du Pays de Redon	30/04/2015	609 011 €	94 %	22/02/2016	610 105 €	95 %

## Évolution des régularisations des factures

La différence entre les régularisations de 2015 et de 2016 s'explique principalement par le calendrier d'envoi de la facture. En effet, en 2016 les factures ont été émises en un seul envoi, en tout début d'année. Ce qui n'était pas le cas pour les années précédentes. Ce sont les mouvements des usagers en cours d'année qui ont impliqué de nombreuses régularisations de la facturation du service. En effet, les déménagements représentent à eux seuls 2 300 régularisations en 2016.



# Glossaire

**ADEME** : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

**Biodéchets** : Portion fermentescible des déchets résiduels. Il s'agit des déchets organiques de cuisine (épluchures, marc de café...), des restes de repas ainsi que de certains déchets verts des ménages présents dans la poubelle comme les fleurs fanées.

**Coûts aidés hors taxe** : Dans la méthode ComptaCoût, les coûts sont présentés hors TVA. Pour définir les « coûts aidés », on déduit de la somme des charges, les recettes industrielles, les soutiens des sociétés agréées et les aides diverses.

**DASRI** : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux.

**DDS** : Déchets Diffus Spécifiques (correspond aux DDM, Déchets Dangereux des Ménages).

**DEA** : Déchets d'Équipements et d'Ameublement.

**DEEE** : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques.

**DMA** : Déchets Ménagers et Assimilés (ensemble des déchets collectés et traités).

**EP** : Émission Principale de la redevance.

**EPCI** : Établissement Public de Coopération Intercommunale.

**FCTVA** : Fond de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

**Fines** : Catégorie de déchets inférieurs à 20 millimètres.

**HT** : Hors Taxes.

**ISDI** : Installation de Stockage pour Déchets Inertes.

**LTECV** : Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte. Adoptée en août 2015, elle porte sur l'Économie circulaire, sur un modèle énergétique durable et sur les déchets. Elle donne un cadre réglementaire à toute une série d'objectifs que les collectivités doivent viser.

**OMA** : Ordures Ménagères et Assimilées (déchets résiduels + emballages recyclables + verre + papiers), c'est à dire les déchets collectés hors déchèteries.

**RI** : Redevance Incitative.

**TTC** : Toutes Taxes Comprises.